

4.6. INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS

Lundi 2, 9, 16, 23, 30 mars, 20 avril 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Seuls peuvent participer à cette épreuve les clubs de la Ligue du Centre Val de Loire affiliés FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à leur Comité Départemental.
L'Association Sportive qui reçoit règle les G-F des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

Si plusieurs équipes sont engagées (4 équipes maxi par club), tous les index arrondis à la date de la rencontre des joueurs de l'équipe B devront être supérieurs ou égaux à celui du dernier joueur de l'équipe A. De même pour l'équipe C vis à vis de l'équipe B. Un joueur de l'équipe B ou C (réserves) ne pourra jouer qu'une seule fois dans la catégorie supérieure A ou B. L'index pris en compte est celui du joueur à la date de la première rencontre.

POUR LES EQUIPIERS : ouverte aux seniors et vétérans (anniversaire la veille de l'épreuve) membres (AS et terrain) et licenciés à l'A.S en 2020 du Club qu'ils représentent.

Doivent être titulaires de la licence FF golf 2020 et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf, valable pour 2020, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ; ou si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le Comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs handigolf titulaires du médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

FORME DE JEU

Par équipe de 6 joueurs. Match-play / 4 simples et un foursome / 18 trous.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le premier départ des joueurs. Les joueurs marquent un point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fait sur le foursome puis sur le 1er simple, le 2ème, etc. En cas d'égalité parfaite, les 2 équipes marquent 1/2 point.

Les équipes de clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composé de poules. Un club ne peut pas avoir plus d'une équipe par poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe 1ère nommée dans le calendrier. En cas d'égalité de points, l'équipe vainqueur du groupe sera celle qui aura le meilleur total de points marqués sur toutes les rencontres. En cas d'égalité, le vainqueur de la rencontre opposant les ex-aequo sera qualifié. Si cela ne permet pas le départage, le total des index des joueurs des équipes de la dernière rencontre sera comparé, et la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Si lors d'une rencontre, une équipe se présente avec moins de 3 joueurs, celle-ci sera forfait et entrainera sa mise hors compétition et l'annulation de ses résultats déjà acquis. Cette équipe jouera automatiquement l'année suivante en division inférieure.

1ère division : finale entre les premiers de chaque poule, 1 descente par poule

2ème division : 1 montée par poule, 1 descente par poule

3ème division : 1 montée par poule, 2 descentes par poule

4ème division : 1 montée par poule

ENGAGEMENTS

Engagement des équipes exclusivement sur Extranet (aucune dérogation possible). Règlement de 80€ par équipe, par virement (à privilégier) ou par chèque à l'ordre de la Ligue du Centre Val de Loire de Golf avant le 15 janvier 2020, accompagné du nom du responsable seniors du club avec son numéro de téléphone et son adresse mail. Ouverture des inscriptions le 15 novembre 2019. Les clubs doivent inscrire sur Extranet le nom des équipiers la veille de la compétition.

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le lundi à partir de 12h30. Les capitaines doivent se téléphoner la veille des rencontres, voire tôt le lundi matin en cas de long déplacement. S'il y a un report, la date en est fixée le lundi qui suit les dates prévues au calendrier.

En cas d'alerte météo orange, les rencontres sont automatiquement reportées. Si c'est le cas dans les premières journées, les capitaines doivent convenir d'une date rapprochée, un autre jour de semaine.

COMITÉ D'ÉPREUVE

Les responsables du club qui reçoit et les deux capitaines.

RESULTATS

Envoyés à : **contact@golf-centre.fr** (sous la forme X bat Y par 3 à 2 avec la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Coupe remise à l'équipe vainqueur de la 1ère division.

1ère DIVISION

2ème DIVISION

POULE 1
BOIS D'O B
BOURGES A
CHEVERNY A
LA BOSSE A
LE PERCHE A
TOURAIN A

POULE 2
BOIS D'O A
BOURGES B
CHEVERNY B
PICARDIERE A
TOURAIN B
VDI A

POULE 1
ARDREE B
BOURGES C
DONNERY A
SANCERRE A
SARRAYS A
VAUGOUARD A

POULE 2
ARDREE A
BOURGES D
CHEVERNY C
LA CARTE A
LIMERE A
TOURAIN C

02-mars

BOIS D'O B
TOURAIN A

CHEVERNY B
BOURGES B

VAUGOUARD A
BOURGES C

BOURGES D
ARDREE A

BOURGES A
LA BOSSE A

VDI A
BOIS D'O A

ARDREE B
SANCERRE A

LA CARTE A
TOURAIN C

LE PERCHE A
CHEVERNY A

TOURAIN B
PICARDIERE A

DONNERY A
SARRAYS A

CHEVERNY C
LIMERE A

09-mars

BOURGES A
CHEVERNY A

BOIS D'O A
CHEVERNY B

BOURGES C
SANCERRE A

LA CARTE A
BOURGES D

LA BOSSE A
TOURAIN A

TOURAIN B
VDI A

DONNERY A
VAUGOUARD A

ARDREE A
LIMERE A

BOIS D'O B
LE PERCHE A

PICARDIERE A
BOURGES B

SARRAYS A
ARDREE B

CHEVERNY C
TOURAIN C

16-mars

CHEVERNY A
TOURAIN A

TOURAIN B
BOURGES B

DONNERY A
ARDREE B

ARDREE A
LA CARTE A

LA BOSSE A
BOIS D'O B

CHEVERNY B
VDI A

SANCERRE A
VAUGOUARD A

LIMERE A
TOURAIN C

LE PERCHE A
BOURGES A

PICARDIERE A
BOIS D'O A

BOURGES C
SARRAYS A

BOURGES D
CHEVERNY C

23-mars

CHEVERNY A
LA BOSSE A

BOURGES B
VDI A

BOURGES C
DONNERY A

TOURAIN C
BOURGES D

BOIS D'O B
BOURGES A

BOIS D'O A
TOURAIN B

ARDREE B
VAUGOUARD A

LIMERE A
LA CARTE A

LE PERCHE A
TOURAIN A

PICARDIERE A
CHEVERNY B

SARRAYS A
SANCERRE A

ARDREE A
CHEVERNY C

30-mars

CHEVERNY A
BOIS D'O B

BOURGES B
BOIS D'O A

ARDREE B
BOURGES C

TOURAIN C
ARDREE A

TOURAIN A
BOURGES A

CHEVERNY B
TOURAIN B

SANCERRE A
DONNERY A

LIMERE A
BOURGES D

LA BOSSE A
LE PERCHE A

VDI A
PICARDIERE A

VAUGOUARD A
SARRAYS A

CHEVERNY C
LA CARTE A

--

3ème DIVISION

4ème DIVISION

POULE 1
DONNERY B
DRYADES A
MARCILLY A
NANCAY A
SANCERRE B
VDI B

POULE 2
BOIS D'O C
FONTENAY A
LIMERE B
PICARDIERE B
SULLY A

POULE 1
DRYADES B
GERMIGNY
NANCAY B
SANCERRE C
SARRAYS B
VDI C

POULE 2
ARDREE C
GLORIETTE
SEPT TOURS A
TOURAIN D
VDI D

POULE 3
BOIS D'O D
CHEVERNY D
LA BOSSE B
LE PERCHE B
SEPT TOURS B

POULE 4
AUGERVILLE
FONTENAY B
LIMERE C
MARCILLY B
SULLY B
VAUGOUARD B

2/3	SANCERRE B
	MARCILLY A

SULLY A
FONTENAY A

GERMIGNY
SARRAYS B

VDI D
TOURAIN D

CHEVERNY D
LA BOSSE B

SULLY B
MARCILLY B

NANCAY A
VDI B

PICARDIERE B
LIMERE B

NANCAY B
SANCERRE C

SEPT TOURS A
ARDREE C

LE PERCHE B
BOIS D'O D

LIMERE C
AUGERVILLE

DRYADES A
DONNERY B

DRYADES B
VDI C

VAUGOUARD B
FONTENAY B

9/3	MARCILLY A
	NANCAY A

SULLY A
BOIS D'O C

VDI C
GERMIGNY

SEPT TOURS A
VDI D

LA BOSSE B
BOIS D'O D

LIMERE C
SULLY B

DRYADES A
SANCERRE B

LIMERE B
FONTENAY A

SARRAYS B
SANCERRE C

ARDREE C
GLORIETTE

SEPT TOURS B
CHEVERNY D

AUGERVILLE
VAUGOUARD B

DONNERY B
VDI B

NANCAY B
DRYADES B

FONTENAY B
MARCILLY

16/3	VDI B
	DRYADES A

FONTENAY A
PICARDIERE B

SANCERRE C
VDI C

TOURAIN D
SEPT TOURS A

SEPT TOURS B
LE PERCHE B

MARCILLY B
AUGERVILLE

SANCERRE B
NANCAY A

BOIS D'O C
LIMERE B

SARRAYS B
NANCAY B

VDI D
GLORIETTE

BOIS D'O D
CHEVERNY D

LIMERE C
VAUGOUARD B

DONNERY B
MARCILLY A

GERMIGNY
DRYADES B

FONTENAY B
SULLY B

23/3	MARCILLY A
	DRYADES A

FONTENAY A
BOIS D'O C

GERMIGNY
NANCAY B

GLORIETTE
TOURAIN D

LA BOSSE B
SEPT TOURS B

MARCILLY B
LIMERE C

VDI B
SANCERRE B

PICARDIERE B
SULLY A

SARRAYS B
VDI C

ARDREE C
VDI D

CHEVERNY D
LE PERCHE B

SULLY B
VAUGOUARD B

NANCAY A
DONNERY B

DRYADES B
SANCERRE C

AUGERVILLE
FONTENAY B

30/3	VDI B
	MARCILLY A

BOIS D'O C
PICARDIERE B

SANCERRE C
GERMIGNY

TOURAIN D
ARDREE C

LE PERCHE B
LA BOSSE B

VAUGOUARD B
MARCILLY B

NANCAY A
DRYADES A

LIMERE B
SULLY A

NANCAY B
VDI C

GLORIETTE
SEPT TOURS A

BOIS D'O D
SEPT TOURS B

AUGERVILLE
SULLY B

DONNERY B
SANCERRE B

DRYADES B
SARRAYS B

FONTENAY B
LIMERE C